

## Révision budgétaire à la Commission scolaire des Phares

**Rimouski, le 15 janvier 2008** – Dans le cadre de sa séance publique du 14 janvier 2008, la Commission scolaire des Phares a adopté une révision budgétaire pour l'année en cours. Selon les données actuelles, la Commission scolaire terminera l'année avec un déficit de 615 000 \$, ce qui représente une augmentation de 27 000 \$ du déficit, par rapport aux prévisions budgétaires adoptées en juin 2007 (budget 2007-2008).

Deux éléments expliquent cette augmentation du déficit : une baisse plus importante que prévue du nombre d'élèves qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire, à l'automne 2007 (une diminution de 190 élèves était anticipée alors que la diminution réelle est de 236 élèves) et un coût énergétique plus élevé.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait récemment des investissements supplémentaires qui se traduiront par un ajout de 377 500 \$, à la Commission scolaire des Phares, afin de renforcer les stratégies d'intervention favorisant la réussite des élèves ayant un handicap ou vivant des difficultés d'apprentissage. Ces mesures supplémentaires couvriront l'ensemble des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Phares. De plus, le Ministère accorde une aide financière de près de 100 000 \$ dans le but de favoriser chez les élèves l'adoption de saines habitudes alimentaires. Finalement, un montant de près de 300 000 \$ sera injecté dans le renouvellement d'équipements informatiques.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, se réjouit de la décision du MELS d'investir des allocations supplémentaires dans l'amélioration des services aux élèves. *« Cette décision va d'ailleurs dans le sens des efforts réalisés par la C.S. des Phares dans le but d'accroître l'aide aux élèves en difficulté et de favoriser la réussite de l'ensemble de sa clientèle. Par ailleurs, lorsque la Commission scolaire a des décisions difficiles à prendre, pour des raisons budgétaires, elle le fait en préservant et en bonifiant, en tout premier lieu, les services aux élèves. »* Malgré ces investissements ministériels qui s'appliquent à des secteurs particuliers et non à l'ensemble de son budget, la Commission scolaire des Phares doit maintenir une gestion très serrée, afin d'éviter d'accroître son déficit et de réduire encore ses surplus cumulés qui ne représentent maintenant qu'une mince marge de manœuvre.